

Objet : liste des délibérations

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie le :

Lundi 26 mai 2025
à 18.30 heures

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette réunion, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

ORDRE DU JOUR :

Délibération n° 14-2025 : Mandat 2026 – 2032 Répartition des sièges entre les communes au sein de GRAND LAC Communauté d'agglomération – Approbation d'un accord local

Monsieur le Maire rappelle que le prochain renouvellement général des conseils municipaux aura lieu en mars 2026. Il rappelle que la commune est membre de GRAND LAC et est à ce titre représentée auprès de la communauté d'agglomération.

Le nombre et la répartition des sièges de la future assemblée communautaire sont actés l'année précédant le renouvellement des conseils municipaux.

Délibération n° 15-2025 : communes au sein de GRAND LAC Communauté d'agglomération – Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) avis sur le projet de RLPi arrêté par le conseil communautaire le 25/03/2025

Le 21 février 2019, Grand Lac a prescrit l'élaboration d'un RLPi sur l'ensemble du territoire communautaire et arrêté les modalités de collaboration avec les communes membres.

Un débat portant sur les orientations générales du règlement local de publicité intercommunal s'est tenu au sein du Conseil communautaire le 12 novembre 2024. De même, plusieurs temps de construction du projet et comités de pilotage ont été organisés en présence de la commune, représentée par son Maire.

Par la suite, le Conseil communautaire a arrêté le projet de RLPi par délibération en date du 25 mars 2025.

Délibération n° 16-2025 : Subventions au Groupement de Défense Sanitaire – Section Apicole pour la lutte contre le frelon asiatique

L'Etat a confié à la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire (FRGDS) l'organisation de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre le frelon asiatique (ou frelon à pattes jaunes, *Vespa velutina nigrithorax*) au niveau

régional.

Le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) des Savoie via sa Section Apicole est une association chargée d'animer ce dispositif au niveau du département de Savoie et Haute Savoie.

En 2024, le GDS a sollicité l'ensemble des EPCI de Savoie pour participer au financement de cette lutte contre cette espèce ravageant les colonies d'abeilles mellifères et causant d'importants risques sanitaires pour les populations.

Délibération n° 18-2023 – demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Vert pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux « FONDS VERT »

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique. Ce fonds est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés. Dans cette perspective, quatorze types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes.

Délibération n° 18-2025 – Subventions – Demande de subvention dans le cadre du FDEC 2026 pour la réhabilitation du presbytère en plusieurs logements

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal, que le projet concernant la réhabilitation de l'ancien presbytère en plusieurs logements a avancé. La commune de Saint-Ours souhaite solliciter les services du Département afin d'obtenir une subvention.

Questions diverses

Fait à Saint-Ours le 13 mai 2025

Le Maire

Louis ALLARD

